



Plan de reprise : Part one ...

Un 1^{er} groupe travail s'est tenu sur le plan de reprise d'activités (PRA) pour la DGDDI (un 2^{ème} est prévu jeudi – halte à la gourmandise! – pour finaliser le document).

Introduction

Ce PRA pose des principes généraux qui doivent guider l'exercice et les modalités pratiques de mise en œuvre. Le document – roboratif ... (27 pages!) – est pour le moins exhaustif, comme vous pourrez le constater.

Dans les déclinaisons pratiques, certaines choses nous laissent bien évidemment interrogatifs, voire dubitatifs. Parfois, cela peut aussi sembler assez éloigné du réel, pour ce qui est des possibilités de mise en œuvre concrète au quotidien.

Toutefois, d'un point de vue général, le document est logique et cohérent. À titre d'exemple, il prévoit que les sorties en entreprises sont strictement limitées. Ceci correspond à la fois à la gestion du risque et à la période.

Principes généraux

C'est notamment les principes généraux, forme de guide d'action, qui nous paraissent devoir être mis en exergue. On retiendra ici :

Progressivité
un principe de progressivité et d'adaptation aux contraintes et aux besoins.

Protection
La nécessité de disposer de tous les moyens de protection définis par la médecine de prévention. Si tel n'est pas le cas, l'activité concernée doit être arrêtée. La DG valide pleinement ce point.

Télétravail
Le fait que le télétravail doit demeurer un engagement massif. *C'est à la fois du bon sens et le respect des consignes politiques au plus niveau.*

Fragiles/enfants
Une attention particulière à la question des agents « en fragilité » (quelle que soit leur branche et leur affectation) et celle de la garde d'enfants.

Progressivité

La progressivité correspond à la période (et à la commande politique) et surtout à l'exigence en termes sanitaires et de prudence dans un contexte pour le moins incertain en tout cas évolutif. Si un hurluberlu local estime que le 11 mai, c'est retour au service pour tout le monde, il n'a manifestement rien compris au film ! Pour SOLIDAIRES, là-dessus, nous faisons chorus et la DG a eu une formule assez claire sur ce point.

Points spécifiques

- l'**accueil** physique du public sera réduit.
- pas de reprise de la **TPCI** à l'heure actuelle
- la notion de « **task force** » **économique** a un peu laissé tout le monde dans le doute et sera revue.
- une réflexion est en cours sur l'utilisation des **cartes achat** (et leur déplafonnement)

Télétravail (TT)

Sur le télétravail, la DG a indiqué que ceux qui sont en télétravail le 10 mai ne le sont pas forcément le 11 du moins pas de manière automatique. Mais, pour les « mal-comprenants », qui pourraient se trouver ici ou là dans la hiérarchie locale, le télétravail est puissamment encouragé. Le grand monsieur à la barbe de plus en plus bicolore à fur et à mesure de la crise, qui est constitutionnellement le chef de l'administration (le Premier Ministre) l'a encore rappelé le 28 avril.

Au niveau de la DG (et en accord avec les organisations syndicales – la nôtre en tout cas), il y a eu un cadre pragmatique qui a été posé :

- lien avec milieu professionnel rompu = ASA,
- lien non rompu = TT.

La chose nous semble simple et de bon aloi dans une période d'exception. À notre sens, si du côté de la rue des Deux Communes à Montreuil, il est donné un cadre global, ce n'est pas pour qu'ici ou là, des aventuriers administratifs s'évertuent à le vider de son sens, par quelque invention de leur composition ! Ou alors, c'est que les intéressés prennent un plaisir malsain à démonétiser la parole de la DG ... En tout état de cause, pour SOLIDAIRES, il n'y a, sur ce point, qu'une Douane et nous ne sommes pas une constellation de PME ou chacun fait à sa sauce, au gré de son bon plaisir ou selon le regard qu'il porte sur les agents.



Matériels de protection / équipements

En général, s'agissant des matériels de protection, la DG ne cache pas que la situation est tendue et que nous n'avons pas une visibilité énorme devant nous.

Par ailleurs, il faut préciser que le juge de paix en matière de répartition entre les services est le Ministère de l'Intérieur et les préfets. Pour la DG, il est clair que le PRA pourra être allégé selon nos possibilités réelles.

Sur les masques, le port reste facultatif. Pour la DG, une obligation pourrait être contre-productive, en détournant l'attention par rapport aux autres gestes barrières.

Euh ... ne serait-ce pas plutôt un problème de moyens ? En tout état de cause, suite à notre interpellation, la DG a indiqué que les agents auraient tout ce qu'il faut. A vérifier sur le terrain, bien sûr.

Sur les climatisations, il y a une interrogation sur leur rôle dans la propagation du virus (notamment s'agissant des climatisations collectives).

A notre sens, le principe de précaution doit clairement primer. Surtout face à des constats scientifiques qui semblent très évolutifs depuis le début.



Activités

En matière d'activités, toutes sont passées en revue, du dédouanement à la lutte contre la fraude (LCF) jusqu'aux fonctions support. *Pour SOLIDAIRES, la grille de lecture doit être clairement adaptée à la période et aux exigences de la collectivité. Ainsi, le dédouanement, les missions économiques et de soutien, les activités permettant le fonctionnement de l'État et de l'Administration peuvent être prioritaires. Cette période, parmi ses nombreux aspects étranges met en lumière bon nombre de « soutiers » de la DGDDI et, quelque part, ce n'est que justice ...*

Un point au goût saumâtre :

le transfert de missions DGDDI vers DGFIP

Il est cité dans le document. Nous espérons l'inverse, ou au moins une temporisation de crise. Mais comme c'est un plan jupitérien datant du passage de l'intéressé à Bercy et que la chose a déjà été intégrée dans la loi de finances, la chose n'était pas possible ... *Pourtant pour SOLIDAIRES l'État sait faire une loi pour en défaire une autre. Mais surtout, cela nous apparaît comme quelque chose qui est plutôt du côté de la difficulté de mise en œuvre et de la fragilisation de l'action publique et donc un autre scénario nous paraissait hautement souhaitable. La crise rebat donc les cartes ... mais pas toutes ! Pourtant, ce gouvernement vante assez souvent les mérites de ce qu'on appelle « l'agilité ». Il faut donc croire que par certains côtés, il est plutôt ... raide !*



Relations humaines

Congés/RTT – SURV : La DG propose un calcul au pro-rata pour la SURV s'agissant de la réduction de jours congés /RTT. Il s'agit de tenir compte des unités où on a alterné présence en service et MDC. Sachant que cette dernière n'est pas une position pure d'absence, la chose est entendable vis-à-vis de l'ordonnance « scélérate ».

Même si ce n'est pas une solution parfaite, cela peut être pris en compte. Dans l'esprit, cela nous paraît d'ailleurs tout à fait légitime. Et de toutes façons, tout ce qui peut limiter la puissante casse que cette ordonnance va créer à tous les niveaux, est bon à prendre.

Garde d'enfants : à compter du 2 juin, une attestation d'absence de possibilité scolaire sera exigée pour une ASA. Si l'agent ne souhaite pas remettre ses enfants à l'école (*rappelons que c'était ce que préconisait le conseil scientifique*), il devra poser des CA.

Fragiles : la notion d'agent en fragilité comprend également la branche SU.

Concours : le principe du grand oral est maintenu. Par contre, des épreuves vont être supprimés.

Régimes de travail : les plages horaires devront être adaptées et assouplies (la notion de côte de service pourrait être étendue aux services AG/CO).



Calendrier de mise en place

Les DI ont pour tâche (déjà commencée) de décliner la chose au plan local, en concertation avec les représentants des agents. La DG supervise l'exercice, mais n'a pas vu de discordance entre les deux niveaux. *N'hésitez pas s'il faut la détromper à tel ou tel endroit !*

La 2^{ème} séance du jeudi 07 mai devrait apporter quelques modifications.

Pour notre part, nous sommes très attentifs sur la question des transports en commun, qui sont un vecteur pandémique dangereux et qui doivent vraiment l'objet d'une prise en compte.

SOLIDAIRES Douanes insiste à chaque fois sur l'impératif premier, à savoir la protection des agents. C'est notre côté « bourrin » ... assumé et revendiqué ! Tout simplement parce que c'est le rôle d'une organisation syndicale et il serait difficile d'y renoncer d'autant plus face à une crise sanitaire.

Cette nouvelle organisation face à la pandémie est assez titanesque à mettre en œuvre. On en est pleinement conscients. Elle touche des moyens concrets (locaux notamment), mais également l'organisation du travail. Cela va même jusque dans des aspects très pointus comme la climatisation ou la question des gels hydroalcooliques (sur lesquelles la DGCCRF avait émis une alerte en début de crise). **Raison de plus pour se donner du temps et c'est bien ainsi que nous entendons la période qui s'ouvre à compter du 11 mai.**

Un autre choix nous semblerait irréaliste. **Tout ceci pourrait être résumé dans un mot d'ordre valable dans la crise et au-delà : les choses ne doivent pas recommencer comme avant !**